

Articles R. 4541-7 et 8 et L 6313-1 du Code du travail
 Respect du décret qualité des Organismes de formation



Organisme référencé par la CARSAT et INRS

Organisme n° 82 38 04128 38



Publics concernés

Personne appelée à effectuer de la manipulation manuelle de charge à son poste de travail et présentant les aptitudes médicales requises.

Objectifs

A l'issue de la formation, le stagiaire est capable d'appréhender les risques anatomiques, physiologiques et pathologiques liés aux gestes et postures de son activité professionnelle. Réduire les risques dorsolombaires et leur prévention, atténuer la fatigue et améliorer les conditions inhérentes à son poste de travail, respecter les dispositions définies par le code du travail, plus particulièrement les aux articles R.4541-7 et 8, ainsi que les règles et informations contenues dans l'édition INRS de février 2010 téléchargeable sur www.inrs.fr.

Supports pédagogiques

Audiovisuels, méthode et exercices interactifs, référentiels.

Programme et modalités pédagogiques

Contenu théorique et pratique en salle

Analyse du risque dans le milieu professionnel.

La prévention du geste et de la posture du poste du salarié.

- Importance du risque
- Accidents du travail
- Maladies professionnelles
- Statistiques
- Analyse du risque
- Mécanique humaine
- Notions : anatomie, physiologie, pathologie
- Accidents : transport manuel et manipulation
- Principes : sécurité physique
- Principes : économie de l'effort
- Principes : aménagement dimensionnel du poste de travail

L'application du geste et de la posture au poste du salarié.

- Organisation des manutentions
- Technique de lever et port de charges différentes
- Equipements de protection individuelle
- Application des principes de base de sécurité physique
- Statut du geste et de la posture

Évaluation

Évaluation formative tout au long de la formation.

Validation des connaissances et des compétences par le formateur.



Protocole d'examen clinique pour le repérage des troubles musculosquelettiques du membre supérieur
 Adaptation française du consensus européen SALTSA

Documents de fin de formation et statut du formateur

Attestation de formation et certificat d'aptitude. Formateur diplômé et reconnu par les instances.

Formation initiale

Durée 1/2 jours, soit 3 heures
 Groupe 10 participants maximum

Formation recyclage préconisée annuellement

Durée 1/2 jour, soit 3 heures
 Groupe 10 participants maximum